



Antenne du CGR à Châteaubriant

11 / 2021
(octobre)

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS QUI NE SE VOIENT (PRESQUE) PAS

Ce n'est un secret pour personne : la quasi totalité des services de la DGFIP sont rongés jusqu'à l'os.

Pour autant, Bercy n'en finit pas de faire figure de bon élève et doit encore « encaisser » en 2022, 1500 emplois dont l'essentiel sera encore et toujours supporté par la DGFIP (1200 postes en moins environ seraient annoncés).



Le niveau zéro proximité !

Comme cela devient trop compliqué de prendre des emplois dans les services asphyxiés, la DGFIP a inventé de nouveaux modes de regroupement

dans le cadre du NRP, le Nouveau Réseau de Proximité qui, et nous n'aurons de cesse de le répéter, n'a de proximité que le nom.

- les SGC (Services de gestion comptable) regroupent plusieurs trésoreries¹, tout en étant éloignés de la plupart des ordonnateurs. Le conseil aux élus sera assuré par un conseiller aux décideurs locaux, autre que le comptable, pourtant interlocuteur privilégié de l'ordonnateur.

RAPPEL : l'administration s'est appuyée pour généraliser son dispositif, sur une expérimentation de petite envergure en nombre et en durée juste avant le 1^{er} confinement (voir [ici](#) le compte-rendu du GT NRP national du 3 juin 2020)

- concernant les regroupements dans le cadre de la démétropolisation, lors du CTL du 7 octobre, la directrice a été claire : des services de la DRFIP44 (elle a cité les SIE, SPF et PCR) vont fortement contribuer en 2022 aux délocalisations à venir.

C'est dans ce cadre de la démétropolisation lancée par G. Darmanin, que l'antenne du Centre de Gestion des Retraites (CGR) à Châteaubriant sera mise en place en 2022. L'idée était de : « revivifier les territoires en transférant vers des villes de taille moyenne des emplois publics aujourd'hui

1 avec l'encaissement du numéraire confiés aux buralistes,

implantés dans des grandes métropole »...

Lors du CHSCT du 14 octobre, FO a interrogé la DRFIP44 à plusieurs reprises face à son absence de réponse, pour connaître le différentiel entre les effectifs des 3 CGR supprimés (Paris, la Corse, la Martinique) et ceux transférés.

S'il est compréhensible que la DRFIP44 ne soit pas en capacité de répondre, le jour de l'instance il n'est pas acceptable qu'elle ne se renseigne pas ...

D'autant qu'il semble bien y avoir un loup.

Comme l'écrivent les élus FO de Corse, dans leur [compte-rendu du CTL de décembre 2020](#) :



« concernant le transfert du CGR, le syndicat FO-DGFIP 2A a clairement démontré que les fameuses opérations de "démétropolisation" ne sont qu'une vaste supercherie et surtout un prétexte à des suppressions massives d'emplois : le centre à Châteaubriant (...) est calibré à 25 emplois... alors que les 3 structures rayées de la carte comptaient en tout près de 40 emplois devant être transférés ! »

Les agents du CGR sont en droit de connaître cet élément car il aura des conséquences sur leur avenir. Et si FO est aussi vigilant, c'est parce que par le passé, la migration des retraités de Rouen avait été réalisée avec un nombre de suppressions d'emplois conséquent ... et que cela avait déclenché une levée de boucliers de la part des agents nantais. Ils avaient été en effet débordés et avaient mis des mois à se remettre à flots.



C'est pourquoi FO veut mettre en lumière le tour de passe-passe de la DGFIP ! Il en va de la santé de nos collègues alors même que la situation actuelle est suffisamment génératrice de tensions (suppressions d'emplois, crise sanitaire, etc).